

Le 13 septembre 2004

**Allocution de Jacques Delors à la Conférence
des Instituts européens de Statistiques**

Je suis heureux de cet échange avec vous qui avez l'importante mission de fournir les bases et les données de la connaissance dans tous les domaines où il ne peut y avoir de délibération politique sérieuse sans une statistique de qualité. Il vous est d'ailleurs beaucoup demandé, peut-être trop, pensent certains d'entre vous.

La recherche de la fiabilité est une exigence. Mais vous devez faire face aussi à l'extension des champs couverts, qu'il s'agisse de l'élargissement de l'Union Européenne, de l'Union Économique et Monétaire, de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, de la politique de l'environnement,

Selon les priorités des uns ou des autres, vous recevez des doléances de ceux qui voudraient que la priorité soit mise davantage sur les statistiques monétaires, sur la mesure du développement social, ou encore, sur les indicateurs structurels dont on sait les difficultés d'interprétation.

Vous vous réunissez précisément pour échanger vos évaluations et livrer les derniers résultats de vos recherches. Mais, vous n'oubliez pas –non plus- les problèmes liés à la nécessaire indépendance des instituts statistiques, aux moyens humains et financiers nécessaires pour la réussite de votre mission et aussi le fonctionnement du Service Statistique Européen par rapport aux institutions de l'Union et aux processus de décision.

Je n'ai pas la compétence suffisante pour apporter une contribution utile à votre réflexion et vos travaux. Je vous propose donc de livrer, à notre débat, quelques remarques plus générales sur l'avenir de l'Union.

Les questions concernant l'avenir de la construction européenne sont graves et multiples. Pour ce soir, je me concentrerai sur deux d'entre elles :

- La Grande Europe, à vingt-cinq et demain, à plus de trente, accomplira-t-elle une mutation radicale par rapport à la Communauté qui a déjà beaucoup évolué depuis cinquante ans ?
- Comment surmonter les contradictions qui apparaissent entre les diverses conceptions de l'Europe, dans les domaines économique et social ?

I. Quelles perspectives pour la Grande Europe ?

Ayant manifesté, dès les événements de 1989, mon soutien enthousiaste à l’élargissement de l’Europe, ayant œuvré pour la réalisation de cet objectif, je ne pouvais être accusé, comme d’autres, de chercher des arguments pour retarder, sinon empêcher, la réunion de tous les Européens.

Pourtant, dès que furent engagées les politiques d’aide et de coopération avec les pays candidats, j’ai soulevé la question centrale à mes yeux : Quels sont les objectifs réalistes que l’on peut fixer à la Grande Europe, à l’échéance de 2020 ? Je me fondais sur une double expérience historique : d’une part, les transitions nécessaires avant et après l’adhésion, d’autre part, les difficiles recherches de consensus sur les finalités de la construction européenne.

C’est pourquoi, j’ai soumis au débat public les trois objectifs qui me paraissent pertinents et réalistes pour la Grande Europe :

- 1) Un espace de paix et de compréhension mutuelle. En considérant les difficultés passées, et heureusement surmontées, en pensant à l’intégration future des pays des Balkans, il m’a semblé qu’il s’agissait là d’une mission essentielle qui demanderait toute notre vigilance et tous nos soins.
- 2) La mise en œuvre d’une politique de développement solidaire et soutenable, et pas simplement la réalisation d’une classique zone de libre-échange. Je songe, bien entendu, à la préservation de l’environnement et de notre planète Terre. Mais, je vise aussi l’extension des acquis de la construction européenne. Il s’agit, en premier lieu, de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ce qui correspond à l’objectif 1992, que j’avais proposé, en tant que Président de la Commission, dès 1985. Mais, il s’agit également de la cohésion économique et sociale, introduite par l’Acte Unique de 1987, des efforts communs en matière de recherche et d’innovation et de la poursuite raisonnable de la dimension sociale : adoption de minima dans le domaine des conditions et de la rémunération du travail, incitations à la négociation entre les patronats et les syndicats, développement des échanges, notamment d’étudiants (le programme Erasmus).

Si une partie de ce programme devait être abandonnée, alors, il ne s’agirait plus, selon moi, du même projet européen.

C'est pourquoi, la discussion sur les perspectives financières 2006-2013 revêt une importance vitale.

Si, comme le demandent certains pays, les dépenses budgétaires de l'Union devaient être plafonnées à 1 %, il en résulterait automatiquement un abandon du projet économique et social de l'Europe. Pour le dire en d'autres termes, le budget de l'Union ne peut être ramené à une sorte de chambre de compensation financière entre les pays les plus riches et les pays les moins riches.

- 3) Enfin, le troisième objectif, que je fixais à la Grande Europe, était l'encouragement à la diversité des cultures, qui est la richesse de notre continent. Défendre et illustrer notre patrimoine et nos talents face au risque d'uniformisation lié à la mondialisation. Mais aussi, stimuler la création culturelle dans tous les domaines, nous enrichir mutuellement de nos différences.

Mais, m'objecte-t-on souvent, que proposez-vous pour l'Union Économique et Monétaire, la politique étrangère et la défense ? Je prends acte de nos divergences, de nos évolutions différentes. Les coopérations renforcées prévues par les traités permettent d'avancer dans ces domaines avec un groupe de pays, mais en laissant la porte ouverte à tous les autres.

C'est ainsi que la construction européenne a pu avancer. Il suffit de rappeler le traité de Maastricht avec ses formules d'opting out concédées à la Grande-Bretagne et au Danemark, ou encore l'Union Économique et Monétaire qui a démarré avec onze pays sur les quinze membres de l'Union.

Un principe fondamental doit continuer à régir nos rapports : on ne peut contraindre un pays membre à accepter un pas en avant qu'il ne veut pas, ou qu'il ne peut pas, réaliser. Mais, ce même pays ne peut empêcher certains de ses partenaires d'aller plus loin.

C'est la seule voie possible pour concilier l'élargissement et l'approfondissement, et donc, maintenir le dynamisme de l'Europe.

II. Les contradictions à surmonter dans les domaines économique et social

Nous sommes en présence de deux initiatives européennes qui posent problème : d'une part, l'Union Économique et Monétaire, d'autre part, le processus de Lisbonne.

En ce qui concerne l'UEM, il faut voir au-delà des graves difficultés rencontrées dans l'application du pacte de stabilité et de croissance. Rappelons que dans le rapport du comité d'experts, créé par le Conseil Européen pour étudier l'UEM, l'accent avait été mis sur un bon équilibre entre l'économique et le monétaire. Tel était aussi l'esprit du Traité de Maastricht. Or, dans les faits, le pilier monétaire est solide et fonctionne bien, le pilier économique est inexistant. Il ne suffit pas de débattre à quinze (y compris les non participants à l'UEM) des grandes orientations économiques. Il est indispensable d'aboutir à une véritable coopération des politiques macro-économiques dans l'UEM. Et ainsi, d'obtenir une dialectique fructueuse entre l'économique et le monétaire.

Nous en sommes loin. Il ne s'agit pas du débat entre les « étatistes » et les « monétaristes ». Il est dépassé. Mais, surgit, depuis quelques années, une autre confrontation, fondamentale pour l'avenir de l'Union. Je la formulerais en des termes qui, je l'espère, ne vous paraîtront pas trop confus : la thèse de la souveraineté collective s'oppose à celle d'un fédéralisme concurrentiel (pour reprendre les formules de Jean Pisani-Ferry).

Comprendons-nous bien. Certaines compétences demeurent entre les mains des États-nations : c'est l'application du principe de subsidiarité. Par conséquent, certaines réformes, certaines adaptations, doivent être réalisées par les gouvernements nationaux, chacun en tenant compte de certaines spécificités nationales.

Le réalisme le commande, car la source de certains problèmes est d'origine nationale. Il ne servirait à rien de les transférer au niveau européen. Ce peut être la facilité d'un discours, mais ce ne serait pas la solution, la réponse miracle à l'hétérogénéité des situations nationales.

Mais, en revanche, on tournerait le dos à l'esprit et aux acquis de la construction européenne, si l'on acceptait, comme principe de base, la compétition entre les États, s'ajoutant à la compétition entre les agents économiques. Si cette conception l'emportait, c'est toute la cohérence du système qui serait mise en cause. Ce serait l'encouragement, sans limite, au dumping fiscal et social. L'UEM rentrerait alors dans une crise politique profonde, sans oublier les graves risques de déstabilisation sociale.

Pour toutes ces raisons, je reste partisan, comme lorsque je présidais le groupe d'experts sur l'UEM, qu'à côté du pacte de stabilité, soit adopté un pacte de coopération des politiques macro-économiques. Et, puisqu'il faut, comme dans chaque domaine de l'Union Européenne, un pôle d'initiative, je suis très heureux de la nomination de Jean-Claude Juncker comme Président de l'Eurogroupe et j'espère qu'il travaillera très étroitement avec la Commission.

Quant aux processus de Lisbonne, il a souffert d'un trop grand nombre d'objectifs et d'une insuffisante coopération. Une méthode souple avait été préconisée: la méthode ouverte de coordination. Elle n'a pas donné les résultats escomptés. Il faut en prendre acte.

Certes, je le répète, l'essentiel de l'effort d'adaptation doit être fourni au niveau national. L'Union Européenne ne peut se substituer aux défaillances et aux retards des pays membres. Il est d'ailleurs très utile que l'on continue à faire connaître les expériences et les innovations réussies des uns et des autres. Chacun peut en tirer profit.

Mais, dans certains domaines, où une valeur ajoutée peut être apportée par la coopération au niveau européen, il faut le décider et s'en donner les moyens. Je songe essentiellement aux réseaux de transport, aux nouvelles technologies de la communication, à la recherche et aussi aux actions économiques et sociales qui permettent de concilier flexibilité et sécurité, notamment par la formation tout au long de la vie. Sans oublier ce pilier de notre contrat de mariage qu'est la cohésion économique et sociale.

*

Par ces quelques propos, et sans avoir le temps nécessaire pour approfondir les arguments, j'ai voulu rappeler que mon approche –caractérisée par ma formule de Fédération des États-Nations- est fondée sur la subsidiarité et sur la garantie donnée aux compétences nationales. Mais, en refusant la fable « du renard dans le poulailler » qui est antagoniste de l'esprit de la communauté européenne.

C'est donc pour un compromis, toujours instable, que je plaide, fondé sur la consolidation des acquis et le renforcement de la coopération, plus d'ailleurs par l'incitation que par le soutien. Je le dis en militant du modèle européen, qui est fondamentalement un équilibre entre la société et l'individu, entre l'État et les collectivités décentralisées, entre le jeu du marché et les régulations indispensables.

Je vous en remercie.